



FORMATION DIPLÔMANTE DE NIVEAU 4
BREVET PROFESSIONNEL

RESPONSABLE DE PRODUCTIONS LÉGUMIÈRES, FRUITIÈRES, FLORALES ET DE PÉPINIÈRES

RNCP34744- ENREGISTRÉ LE : 01.01.24
CERTIFICATEUR : MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGRO-ALIMENTAIRE ET DE LA
SOVERAINETÉ ALIMENTAIRE

Formation par Apprentissage et Formation Continue



%

Taux réussite 2025 : 100 %
Taux d'insertion professionnelle à 6 mois 2025 : 80 %
Taux d'insertion dans le métier visé 2024 : 80 %
Taux poursuite d'études 2025 : 0 %
Taux satisfaction des apprenants 2025 : en cours
Taux d'interruption en cours de formation 2025 : 0 %
Taux de rupture de contrat d'apprentissage 2025 : 0 %

<https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/accueil>

OBJECTIFS

Développer et acquérir les compétences techniques et professionnelles, d'obtenir une qualification et un diplôme dans le secteur du maraîchage, de l'arboriculture, de la floriculture et de la pépinière.

MÉTIERS

Chef·fe de culture
Chef·fe d'équipe dans les domaines :
Horticole - Pépinière- Maraîchère- Arboricole.
Conducteur·trice de travaux
Ouvrier·ère

POURSUITE D'ÉTUDES

- BTSA MÉTIERS DU VÉGÉTAL



Aucun frais pédagogique
Formation en alternance
Partenariat sur le territoire
Individualisation du parcours
100% en présentiel

Nos locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite conformément à la réglementation en vigueur



Se former en Agriculture



Contact CFAA



05.63.21.23.87



cfa.tarn-et-garonne@educagri.fr

Contact CFPPA



05.63.04.20.83



cfppa.moissac@educagri.fr

Instagram : @campusterreetvie82

Facebook : Campus Terre et vie 82

Linkedin : Campus Terre et Vie 82

<https://epl82.educagri.fr/>

Le CFAA & le CFPPA de Tarn et Garonne bénéficient pour certaines de ses actions, de financements émanant du conseil Régional Occitanie.

SALAIRE DE L'APPRENTISSAGE – MINIMUM LÉGAL 2026

La rémunération de l'apprenti est définie conformément à la réglementation en vigueur, sur la base du SMIC ou du salaire minimum conventionnel applicable.

Les modalités détaillées de rémunération figurent dans la fiche complémentaire "Rémunération de l'apprenti".

Calculez le salaire de l'alternant et les aides liées au contrat :



Infos pratiques

	Apprentissage	Formation continue
Lieu de formation	Site de Moissac 761 Chemin de Montescot 82200 Moissac	
Modalités de recrutement	Entretien de motivation avec le centre de formation	- Avoir un dossier de financement validé (nous contacter pour connaître les options : CPF, CPF de transition, OPCO, contrat de professionnalisation...) - Entretien de motivation avec le centre de formation
Durée et rythme de la formation	Formation sur 2 ans : Deux rentrées possibles : - Mars 2026 → novembre 2027 - Septembre 2026 → août 2028 835 heures en centre de formation 24 semaines 2 485 heures de formation pratique en entreprise 71 semaines + 10 semaines de congés payés	Formation sur 10 mois : Deux rentrées possibles : - Mars 2026 → novembre 2027 - Septembre 2026 → août 2028 835 heures en centre de formation 24 semaines 420 heures de formation pratique en entreprise 12 semaines de stage
Modalités d'évaluation et obtention du diplôme	- Validation de l'ensemble des 4 blocs de compétences obligatoires et 1 au choix pour obtenir le diplôme. Possibilité de valider 1 ou plusieurs blocs de compétence(s). - Évaluation orale et/ou pratique avec un jury de formateurs et professionnels par bloc de compétence. - Possibilité de rattrapage pour chaque bloc de compétences en cas d'échec au 1er passage.	
Prérequis	- Avoir entre 18 et 29 ans (sans limite d'âge pour les personnes reconnues en situation de handicap) - Avoir un diplôme de niveau 3 min inscrit au titre RNCP (CAP, BEP...) - Signature d'un contrat d'apprentissage	Avoir 18 ans min

Prix de la formation



- Apprentissage** : Coût de la formation pris en charge par les OPCO pour les entreprises du secteur privé (pour les employeurs publics, nous contacter).
- Formation continue** : Coût de l'heure de formation allant de 7,00 à 15,00 € de l'heure selon modalité de mise en œuvre.

C.1 Se situer en tant que professionnel de la production horticole (obligatoire)

Développer une culture professionnelle

en lien avec le vivant 44 H

Se positionner en tant que

professionnel de l'horticulture 24 H

C.2 : Assurer le pilotage technique des productions (obligatoire)

Organiser la mise en œuvre technique

des opérations culturales 46 H

Coordonner le travail d'équipe 40 H

C.3 : Réaliser les interventions sur les végétaux (obligatoire)

Réaliser la multiplication et la mise en

place des végétaux 83 H

Réaliser des travaux liés au

développement des végétaux 89 H

C.4 : Intervenir sur les conditions de culture (obligatoire)

Réaliser des travaux d'entretien

et d'amélioration des sols 60 H

Mettre en place les conditions de croissance

et de développement des végétaux 311 H

C.5 : Réaliser la transformation des produits végétaux

**issus de l'exploitation en respectant les normes de sécurité,
d'hygiène et d'environnement**

UCARE Transformation des produits

végétaux issus de l'exploitation 70 H

Autre

TRE/ CITOYENNETÉ 20 H

SECOURISME/ PRAP/ Sécurité 36 H

Modalité pédagogique : Alternance de cours théoriques, de travaux pratiques et de mises en situation.

Modalité d'adaptation possible du parcours : En fonction du parcours de l'apprenant·e, possibilité d'adapter la durée de la formation/validation des acquis ou modularisation.



Renseignements et inscription

Référent·e administratif

05 63 04 20 83

cfppa.moissac@educagri.fr